

Aux clientes et clients
de l'assurance véhicule
à moteur car

18 novembre 2024

Votre assurance véhicule à moteur car: de Sympany à Simpego

Chère cliente, cher client

Vous avez souscrit votre assurance véhicule à moteur auprès de Sympany et nous vous en remercions. Jusqu'à présent, Sympany se chargeait de tout ce qui concerne le conseil à la clientèle et l'administration des contrats, tandis que Simpego Assurances SA était l'assureur proprement dit et réglait l'ensemble des sinistres. C'est la raison pour laquelle votre police comporte la mention «Le porteur de risque de cette assurance est Simpego Assurances SA». En bref: votre assurance véhicule à moteur Sympany est d'ores et déjà un produit d'assurance de Simpego.

Ce qui change: dès à présent, l'ensemble des clientes et clients de l'assurance véhicule à moteur Sympany est directement géré par Simpego. C'est donc Simpego qui vous enverra à l'avenir également tous les documents tels que la police ou les factures de primes.

Important: ce changement n'a aucune incidence sur le contenu de votre police. Votre couverture d'assurance et la prime d'assurance restent inchangées.

Pour toutes questions et demandes concernant votre assurance véhicule à moteur **car**, veuillez vous adresser dès à présent à Simpego au +41 58 521 09 70 ou à l'adresse contact@simpego.ch. Vous trouverez de plus amples informations sur www.simpego.ch

Meilleures salutations
Sympany